

Les présentes Conditions générales régissent la relation entre Jims et le Membre. Les Conditions générales s'appliquent à toute forme de services fournis par Jims, sauf indication expresse contraire. En s'affiliant à Jims ou en recourant aux services fournis par Jims, le Membre ou la personne qui recourt aux services déclare avoir pris connaissance des Conditions générales et les accepter.

La dénomination « Jims » fait référence à la société suivante en Belgique : Jims SA, numéro d'entreprise 0423.644.035, RPM Bruxelles, établie à 1500 Hal, Edingensesteenweg 196 ;

Jims fait partie de Colruyt Group. Par « Colruyt Group », il faut entendre toutes les entités juridiques liées à la SA Colruyt Group, dont le siège social est établi à Edingensesteenweg 196, 1500 Hal, TVA BE0400.378.485, conformément à l'article 1:20 du Code des sociétés et des associations

Le service clientèle de Jims, à contacter par téléphone au 09/396.11.81 pendant les heures de bureau, à l'adresse e-mail info@jims.be ou via le site web. Le service clientèle peut également être joint par courrier adressé à Jims - Service clientèle - Edingensesteenweg 196, 1500 Hal.

DÉFINITIONS

Membre	Le Membre est une personne physique âgée d'au moins 14 ans qui a souscrit un Abonnement ou qui recourt de toute autre manière aux services de Jims.
Club	L'un des établissements physiques de Jims.
Abonnement	Le contrat conclu par le Membre avec Jims, y compris les Conditions générales applicables.
You	Le type d'Abonnement qui permet au Membre de recourir aux services de Jims, à l'exception de l'offre de cours collectifs et de l'offre spécifique Cube.
We	Le type d'Abonnement qui permet au Membre de recourir aux services de Jims, y compris l'offre complète de cours collectifs, mais à l'exception de l'offre spécifique Cube.
We+	Le type d'Abonnement qui permet au Membre de recourir aux services de Jims, y compris l'offre complète de cours collectifs et l'offre Cube.
Période de quatre semaines	Une période de quatre semaines pendant laquelle l'Abonnement est valable.
Cotisation de quatre semaines	L'indemnité à payer par le Membre par période de quatre semaines pour pouvoir recourir aux services de Jims.
Abonnement à durée indéterminée	Un Abonnement à durée indéterminée est un Abonnement payé par domiciliation bancaire toutes les quatre semaines. Cet Abonnement peut débuter soit pour une durée minimale de 52 semaines (1 an) réparties sur 13 périodes de paiement de 4 semaines (Abonnement à durée indéterminée sans option Flex), soit pour une durée minimale de 4 semaines si l'Abonnement à durée indéterminée est combiné à une option Flex.
Abonnement à durée déterminée	Un Abonnement à durée déterminée qui est payé à l'avance en une seule fois, d'une durée de 1 mois, 6 mois ou 12 mois ou sous la forme d'un pass journalier.
Option Flex	Option pouvant être souscrite dans le cas d'un Abonnement à durée indéterminée, dans le cadre de laquelle l'Abonnement peut être résilié à tout moment moyennant un délai de préavis de 4 semaines prenant cours le premier jour de la période suivante de 4 semaines.
Site web	Le site web www.jims.be ou tout autre site web lié aux noms de domaine de Jims.
Conditions générales	Les présentes Conditions générales.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Objet :** Par les présentes Conditions générales, Jims vise à fournir au Membre toutes les informations essentielles sur les droits et obligations qui s'appliquent dans le cadre des services de Jims.
- Services :** Jims fournit des services de sport et de fitness dans les Clubs, sur certains sites extérieurs choisis par Jims et par le biais de l'application mobile. Jims se réserve le droit d'adapter l'accès à certains Clubs et/ou Services qu'elle fournit et/ou d'ajouter ou de supprimer certains services des types d'Abonnement qu'elle propose.
- Inscription :** Les personnes âgées d'au moins 18 ans peuvent souscrire un Abonnement chez Jims, à la fois dans le Club et en ligne. Les mineurs âgés d'au moins 14 ans ne peuvent souscrire un Abonnement que dans un Club (non en ligne), et ce, si un parent ou un tuteur est présent et a donné son accord explicite, sans équivoque et écrit. Lors de son inscription, le Membre doit choisir (i) le type d'Abonnement, à savoir You, We ou We+, et (ii) la durée de l'Abonnement, à savoir un Abonnement à durée indéterminée avec ou sans option Flex ou un Abonnement à durée déterminée. L'Abonnement, et donc l'accès aux clubs, commence dès que Jims a reçu le (premier) paiement conformément aux instructions de paiement.
- Frais d'inscription et cotisation de quatre semaines :** Pour chaque type d'Abonnement à durée indéterminée, le Membre est redevable, sauf accord contraire, de frais d'inscription uniques et d'une cotisation de quatre semaines pendant la durée de l'Abonnement. Les frais d'inscription uniques et la première cotisation de quatre semaines doivent être payés au plus tard au moment de la souscription de l'Abonnement. Les cotisations de quatre semaines suivantes doivent être systématiquement payées au plus tard le dernier jour de la période de quatre semaines en cours. La cotisation de quatre semaines varie en fonction du type d'Abonnement choisi. Lorsqu'un Membre met fin à son Abonnement et souhaite ensuite souscrire un nouvel Abonnement, il doit payer de nouveaux frais d'inscription. Si le Membre ne recourt pas aux services fournis par Jims, il n'aura droit à aucune forme de remboursement des frais d'inscription ou d'une cotisation de quatre semaines.
- Adaptation de prix pour les Abonnements à durée indéterminée :** En cas d'Abonnement à durée indéterminée, Jims a le droit d'adapter ses tarifs. Le Membre est informé de la modification de prix en temps utile, au moins un mois avant l'entrée en vigueur. Le Membre accepte que la notification soit effectuée par e-mail, par le biais de l'application mobile de Jims ou par le biais du décompte. Le Membre conserve le droit de résilier le contrat sans frais à la suite de la modification de prix dans un délai d'un mois à compter de la notification de la modification. Cette résiliation s'effectue conformément à l'article 16.
- Modes de paiement :** En cas de choix d'un Abonnement à durée déterminée, le Membre doit payer à l'avance en une seule fois.

En cas de choix d'un Abonnement à durée indéterminée, le paiement de la cotisation de quatre semaines ne peut être effectué que par domiciliation. En acceptant la domiciliation, le Membre autorise :

- Jims à envoyer des instructions au prestataire de services de paiement du Membre pour débiter le compte de ce dernier ;
- Le prestataire de services de paiement à débiter le compte du Membre selon les instructions de Jims.

Le montant sera systématiquement débité par période de quatre semaines et au plus tard une semaine avant le début de la période suivante de quatre semaines.

- En cas d'Abonnement à durée indéterminée sans option Flex, une cotisation de quatre semaines sera débitée à 13 reprises, ce qui donnera lieu à une cotisation pour un total de 52 semaines.
- En cas d'Abonnement à durée indéterminée avec un choix de 4 semaines Flex, une cotisation de quatre semaines sera débitée tant qu'il n'est pas résilié.

Le Membre s'engage à disposer à tout moment de fonds suffisants pour que le solde impayé puisse être débité à chaque fois. En cas de refus ou d'échec de débit, des frais sont automatiquement imputés par l'institution bancaire. Ces frais sont intégralement ajoutés aux dettes en cours du Membre. Le montant de ces frais peut varier en fonction de l'institution bancaire dont relève le Membre.

- Défaut de paiement :** Si Jims ne reçoit pas le paiement à l'échéance, un premier rappel sans frais est automatiquement envoyé au Membre. Après l'envoi du rappel au Membre, ce dernier dispose d'un délai de 14 jours calendriers pour payer sans frais supplémentaires. Ce délai prend cours le troisième jour ouvrable suivant l'envoi du rappel. Ce dernier sera suivi d'un courrier si le paiement reste en souffrance. L'intérêt de retard maximal et l'indemnité forfaitaire maximale seront dus, de plein droit et sans autre mise en demeure, sur la dette totale, tel que prévu à l'article XIX.4 du Code de droit économique. En ce qui concerne l'intérêt de retard, cela signifie concrètement qu'il ne sera pas supérieur à l'intérêt au taux de référence majoré de huit points de pourcentage, tel que visé à l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 2 août 2002 sur la lutte contre les retards de paiement lors des transactions commerciales. Cet intérêt sera calculé sur le montant restant dû. En ce qui concerne l'indemnité forfaitaire, cela signifie qu'elle sera déterminée comme suit : a) 20 euros si le solde dû est inférieur ou égal à 150 euros ; b) 30 euros majorés de 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 et 500 euros si le solde dû est compris entre 150,01 et 500 euros ; c) 65 euros majorés de 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500 euros avec un maximum de 2 000 euros si le montant dû est supérieur à 500 euros.

Jims peut facturer les frais de rappel conformément à l'article XIX.2, §2, deuxième alinéa du Code de droit économique à partir de trois échéances non payées par année calendrier.

En cas de montants impayés, Jims refusera l'accès au Membre dans tous les Clubs, et ce, tant que les montants impayés n'auront pas été réglés.

- Règlement d'ordre intérieur :** Avant d'entrer dans un Club ou de recourir aux services de Jims, le Membre déclare avoir (pris) connaissance du règlement d'ordre intérieur ci-après et s'engage à l'observer et à le respecter à tout moment :
 - Les Membres recourent aux services de Jims en portant une tenue de sport appropriée, incluant des chaussures de sport.
 - L'utilisation d'une serviette est obligatoire lors des entraînements sur les sites exploités par Jims.
 - Respecter les autres membres et les collaborateurs de Jims, ainsi que le matériel.
 - Les appareils de sport et les accessoires (éléments mobiles) doivent être nettoyés immédiatement après leur utilisation au moyen des produits prévus à cet effet.
 - Les éléments mobiles (poids, haltères, etc.) doivent être immédiatement remis en place après leur utilisation.
 - En cas de casiers avec cadenas, les cadenas doivent être enlevés en quittant le Club. Dans le cas contraire, Jims enlèvera ces cadenas à la fin de la journée et disposera le contenu du casier parmi les objets trouvés, sans contestation de la part du Membre ni droit à une indemnité. Les cadenas peuvent être achetés au comptoir ou auprès des collaborateurs. Si des casiers pourvus d'un code n'ont pas été libérés à la fin de la journée, Jims les ouvrira également selon les mêmes modalités que les casiers pourvus d'un cadenas. Le Membre est personnellement responsable de ce qu'il laisse dans les casiers.
 - L'utilisation d'un portable dans les Clubs est autorisée. Cependant, Jims demande au Membre de garder les appareils de sport libre pendant les pauses ou lorsque le Membre ne s'entraîne pas. Prendre des photos et des vidéos est autorisé à condition que les autres membres ou collaborateurs de Jims qui apparaissent dedans aient donné leur permission pour le faire.
 - Il est interdit de porter ou d'utiliser du tabac, des drogues et des substances interdites.
 - Le coaching ou Personal Training d'autres membres au sein ou sur les sites des Clubs n'est pas autorisé. L'activité de Personal Training est soumise à une réglementation stricte. Pour pouvoir exercer ce genre d'activité, les conditions suivantes doivent être remplies : (1) Il faut être titulaire d'un diplôme reconnu qui répond à toutes les exigences de Jims pour pouvoir encadrer les membres dans un environnement sûr ; (2) Il faut disposer d'une convention signée entre Jims et le Personal Trainer ; (3) ainsi que de l'accord du club manager.
- Badge d'accès :** Sur présentation d'une pièce d'identité valable, le Membre reçoit un badge d'accès, unique et strictement personnel, au Club après avoir souscrit un Abonnement. Le Membre peut choisir entre (1) une carte de membre physique achetée par le Membre dans un club (20 EUR) ou (2) un code QR dans l'application mobile de Jims (sans frais).

Ce n'est que sur présentation d'un jeton d'accès valable qu'un Membre se verra accorder l'accès au Club et pourra recourir aux services de Jims.

Le badge d'accès n'est pas cessible à des tiers, ne peut pas non plus être prêté à des tiers et ne peut en aucun cas être échangé contre de l'argent. Le Membre reste à tout moment responsable de l'utilisation (abusives) du badge d'accès. Si le Membre permet l'utilisation de son badge d'accès par une tierce personne, Jims mettra fin à l'Abonnement du Membre avec effet immédiat, sans être redevable d'une quelconque indemnité. Jims a le droit d'effectuer des contrôles aléatoires à cet égard. En cas de perte ou de détérioration du badge d'accès sous la forme d'une carte de membre physique, le Membre doit acheter un autre exemplaire dans un Club, pour lequel un montant de 20 euros sera à nouveau porté en compte, ou peut opter pour l'option (sans frais) du code QR dans l'application mobile. En cas de perte, de vol ou d'utilisation abusive du badge d'accès, toutes les obligations de paiement conformément aux Conditions générales restent inchangées. Quoi qu'il en soit, le Membre informera immédiatement Jims de la perte, de la détérioration, du vol ou de l'utilisation abusive. Le badge d'accès, sous quelque forme que ce soit, sera mis hors service dès que et tant que l'obligation de paiement n'est pas satisfaite. Dans ce cas, le Membre se verra également refuser l'accès aux Clubs.

- État de santé :** Pour recourir aux services de Jims, le Membre doit être en bonne santé. Un Membre ne peut pas recourir aux services de Jims si cela peut nuire à sa santé, sa sécurité et/ou sa condition physique. Un Membre ne peut pas recourir non plus aux services de Jims s'il souffre d'une blessure, d'une infection ou d'une maladie contagieuse présentant le risque de nuire à la santé, à la sécurité et/ou à la condition physique d'autrui. Jims recommande qu'en cas de doute, le Membre demande l'avis d'un médecin.

11. **Heures d'ouverture :** Les heures d'ouverture des Clubs sont affichées par Club dans les Clubs, sur le site web et dans l'application mobile. Les heures d'ouverture peuvent varier d'un Club à l'autre. Jims a le droit de modifier les heures d'ouverture.
12. **Cours collectifs :** Jims est entièrement libre de déterminer l'offre et l'horaire des cours collectifs. Ils peuvent varier tout au long de l'année. Pour pouvoir participer à un cours collectif, le Membre doit disposer d'un Abonnement We of We+. La participation à un cours collectif doit être réservée par le biais de l'application mobile ou, si cela n'est pas possible, dans un Club ou en ligne sur le site web si possible. Jims a le droit de modifier unilatéralement l'horaire et l'offre de cours collectifs. Le Membre conserve la possibilité d'annuler sa participation sans frais après une modification. Les changements d'horaire sont annoncés sur le site web, dans le Club et sur l'application mobile, si bien que le Membre peut toujours consulter l'horaire correct. Tous les cours figurent sur l'application mobile et sont affichés dans le Club. Les horaires des cours collectifs ne sont pas considérés par le Membre comme une condition essentielle de l'Abonnement. Si un Membre ne participera pas à un cours collectif après l'avoir tout de même réservé, il doit l'annuler par le biais de l'application mobile ou dans le Club même, et ce, au moins une heure avant le début du cours collectif. Si un Membre n'a pas annulé sa participation ou l'a annulée en retard à deux reprises, il ne pourra plus réserver de cours collectifs pendant 7 jours calendrier; à compter du jour suivant la constatation de la deuxième absence ou annulation tardive. Si le Membre est ensuite encore absent ou annule tardivement à deux reprises, il ne pourra plus réserver de cours collectifs pendant 14 jours calendrier. Chaque Membre peut avoir jusqu'à quatre réservations actives de cours collectifs en cours.
13. **Risque et responsabilité :** Sauf en cas de dommages résultant du dol, d'une faute grave ou intentionnelle de Jims, de ses préposés ou mandataires, Jims et/ou ses administrateurs, actionnaires, agents et représentants ne peuvent être tenus responsables des dommages directs, indirects, matériels, immatériels, fortuits ou consécutifs, de quelque nature que ce soit. Jims et/ou ses administrateurs, actionnaires, agents et représentants ne peuvent pas non plus être tenus responsables des dommages, de la perte ou du vol de biens qui appartiennent au Membre ou étaient en sa possession, sauf en cas de faute grave ou intentionnelle de la part de Jims, de ses préposés ou de ses mandataires. Jims recommande donc de ne pas emporter d'effets de valeur au Club et de ne pas les laisser non plus dans les casiers.

Sans préjudice du premier paragraphe de la présente disposition et dans les limites du droit impératif, le recours aux services de Jims et la participation à un programme, à un cours collectif, à des parties de cours et/ou à des activités de quelque nature que ce soit se font entièrement aux propres risques du Membre. Le Membre est responsable des choix sportifs qu'il fait et doit demander conseil, le cas échéant, à un coach personnel, à un kinésithérapeute ou à un médecin. Le Membre est intégralement responsable de toute forme de dommage, direct ou indirect, qu'il a causé à Jims, à ses préposés ou à ses mandataires.

14. **Suspension de l'Abonnement :** Un Membre a droit à une suspension sans motif uniquement dans le cas de l'Abonnement à durée indéterminée, et ce, pendant 56 jours par période de 52 semaines. Ces jours ne doivent pas être utilisés consécutivement.

Chaque Abonnement (à la fois à durée déterminée et indéterminée) peut également être suspendu pendant la durée de la période fixée dans un certificat médical délivré par un médecin, qui stipule que le Membre ne peut pas faire d'exercice ou de sport pendant au moins un mois. Le Membre doit faire parvenir le certificat au plus tard 7 jours calendrier après la date de début de la période de suspension. Toutefois, le certificat médical du médecin ne peut pas porter sur une période dont la date de fin se situe dans le passé. Si le Membre souhaite faire usage de l'une de ces possibilités de suspension, il doit en faire la demande par e-mail à support@jims.be, via l'application mobile ou dans le Club où le Membre s'est inscrit / dans le Club que le Membre a spécifié lors de son inscription en ligne. Pendant la période de suspension, le Membre ne doit payer aucune cotisation. Durant cette période, le Membre ne peut pas recourir aux services fournis par Jims et n'aura donc pas accès au Club. Pendant la période de suspension, le jeton d'accès ne peut pas non plus être cédé ou prêté à des tiers. En cas de suspension de l'Abonnement, la durée de l'Abonnement est prolongée de la durée de la suspension. La suspension n'est pas possible si le Membre a des dettes impayées à l'égard de Jims.

15. **Rétractation d'un Abonnement souscrit en ligne :** Le Membre peut, uniquement s'il a souscrit l'Abonnement en ligne, se rétracter de l'achat en ligne dans les 14 jours calendrier suivant l'achat et sans spécifier de raison, par une déclaration sans équivoque, par e-mail à support@jims.be ou en complétant le formulaire type de rétractation qui est disponible sur le site web. Le délai de rétractation prend cours le jour suivant la conclusion en ligne de l'Abonnement. Si le Membre n'a pas recouru aux services de Jims pendant la période de réflexion de 14 jours calendrier, Jims remboursera les montants déjà payés par le Membre sur le même numéro de compte que celui avec lequel l'achat en ligne a été effectué (conformément à l'article VI.51 §3 du Code de droit économique). Si le Membre a recouru aux services de Jims pendant la période de réflexion de 14 jours calendrier et que l'exécution du contrat de services a dès lors déjà débuté, Jims remboursera les montants payés, déduction faite de cette partie au prorata du service déjà fourni. Si le Membre a déjà bénéficié de la pleine exécution du service pendant le délai de réflexion, il ne peut plus invoquer le droit de rétractation.
16. **Résiliation de l'Abonnement :** Hormis dans l'un des cas justifiant la résiliation immédiate de l'Abonnement (voir ci-après) ou sauf si le Membre a opté pour l'option Flex, le Membre ne peut pas résilier l'Abonnement à durée indéterminée (choix de 52 semaines) au cours des 52 premières semaines. À l'issue des 52 semaines, l'Abonnement se poursuivra automatiquement, sauf si le Membre s'y oppose au moins 4 semaines avant l'expiration de la durée des 52 premières semaines de l'Abonnement, par lettre recommandée au Service clientèle, par e-mail à support@jims.be ou via l'application mobile, après quoi le Membre recevra une confirmation de résiliation par e-mail à titre de preuve de la résiliation. À partir de la semaine 53, le Membre peut résilier l'Abonnement à tout moment, moyennant le respect du préavis de quatre semaines.

Si l'option Flex a été choisie, l'Abonnement à durée indéterminée peut être résilié à tout moment, moyennant le respect du préavis de quatre semaines.

Le délai de préavis prend toujours effet le premier jour de la période suivante de quatre semaines. Par conséquent, l'Abonnement prend fin le dernier jour de la période de quatre semaines suivant la date de résiliation.

L'Abonnement (à la fois à durée déterminée et indéterminée) peut prendre fin de manière anticipée dans l'un des cas suivants :

- lorsque Jims modifie de manière permanente les heures d'ouverture d'une manière qui rend impossible la poursuite de l'Abonnement par le Membre, ce qui doit être prouvé par ce dernier ;
- lorsque Jims modifie unilatéralement et de son propre chef les conditions essentielles de l'Abonnement, et lorsque les modifications sont manifestement au désavantage du Membre ;
- lorsqu'il est définitivement impossible pour un Membre de continuer à pratiquer un sport ou des exercices pendant la durée de l'Abonnement en raison d'une blessure. Ce cas de force majeure doit être confirmé par le biais d'un certificat médical d'un médecin ;
- lorsque le Membre doit déménager à l'étranger pour des raisons professionnelles, ce qui doit être prouvé par une attestation de l'employeur ou du donneur d'ordre ;
- lorsque le Membre déménage et qu'aucun Club n'est situé dans un rayon de 20 kilomètres autour de son domicile. Le Membre apporte la preuve de sa résidence principale au moyen d'une attestation délivrée par la commune.

Le Membre ne peut résilier son Abonnement que par lettre recommandée au Service clientèle, par e-mail à support@jims.be ou via l'application mobile. L'Abonnement est toujours résilié directement par le Membre auprès de Jims et jamais par l'intermédiaire d'un tiers.

Jims peut immédiatement mettre fin à un Abonnement en cas de violation grave ou répétée des Conditions générales, du règlement d'ordre intérieur ou de tout autre comportement inacceptable. Quoi qu'il en soit, Jims a le droit de mettre fin à l'Abonnement avec effet immédiat en cas de retard de paiement d'au moins deux cotisations de quatre semaines, sans annulation d'une quelconque obligation de paiement. Jims en informera le Membre par e-mail ou par courrier recommandé. Le cas échéant, les cotisations impayées en vertu de l'article 4 des Conditions générales sont exigibles sans mise en demeure et de plein droit. Lorsque Jims résilie un Abonnement de sa propre initiative et que le Membre concerné souhaite souscrire un nouvel Abonnement après quelque temps, Jims applique quelques critères objectifs et non discriminatoires afin d'évaluer l'acceptation ou non de la nouvelle demande d'Abonnement.

17. **Modification de l'abonnement :** Dans le cas d'un Abonnement à durée déterminée, il n'est pas possible de passer à un Abonnement inférieur (c'est-à-dire de passer d'un We+ à un We ou You ou d'un We à un You) pendant la durée restante. Dans le cas d'un Abonnement à durée indéterminée, passer à un Abonnement inférieur n'est possible que moyennant la résiliation de l'Abonnement conformément à l'article 16. Ensuite, le Membre peut souscrire un nouvel Abonnement.
18. **Code de conduite du secteur du fitness :** Dans les filiales de Jims en Belgique, où le Membre peut aussi s'entraîner, Jims s'engage à respecter le « Code de conduite du secteur du fitness ». Ce Code de conduite est disponible via le lien [Codedeconduite-fitness.pdf \(fgov.be\)](#) ainsi que dans les Clubs, à l'accueil, sur simple demande.
19. **Questions ou plaintes :** Pour toute question ou plainte, le Membre peut toujours s'adresser au Service clientèle dans un premier temps. Jims s'efforce de régler les litiges à l'amiable dans la mesure du possible. S'il n'est pas possible de trouver une solution à l'amiable, le Membre peut soumettre le litige au Service de Médiation pour le Consommateur ([Service de Médiation pour le Consommateur](#)). À défaut de solution amiable, le litige sera soumis aux tribunaux compétents en Belgique et au droit belge.

20. Validité et modification des Conditions générales : Si l'une des dispositions des Conditions générales s'avère nulle, non valable, non contraignante ou illégale, les autres dispositions continueront à produire leur plein effet. Le vide ainsi laissé dans les Conditions générales par la disposition nulle, non valable, non contraignante ou illégale sera compensé, conformément à la législation en vigueur, par l'application d'une disposition valable se rapprochant le plus possible du but économique original des Conditions générales. Le fait que Jims omette de faire valoir l'application stricte d'une ou de plusieurs dispositions de ces Conditions n'implique nullement le renoncement tacite aux droits dont elle dispose et ne l'empêche pas de la faire valoir ultérieurement.

Jims se réserve le droit d'apporter à tout moment des modifications aux présentes Conditions générales.

À la suite d'une modification des Conditions générales, les Abonnements à durée indéterminée sont soumis à la série modifiée à partir de la date d'entrée en vigueur qui y est communiquée. Et ce, après que le Membre a été informé des modifications et qu'il a eu la possibilité d'en prendre effectivement connaissance. Un Membre peut librement décider, à la suite d'un changement des Conditions, de mettre fin à l'Abonnement sans frais. Le Membre notifie cette décision à Jims au plus tard avant la date d'entrée en vigueur des Conditions modifiées. Tout recours par le Membre aux services fournis par Jims, tels que la participation à un cours collectif, l'utilisation du jeton d'accès dans un Club, etc., après la notification expresse de la modification des Conditions, impliquera toutefois l'acceptation expresse des nouvelles Conditions générales par le Membre. Toute modification des Conditions est toujours notifiée au Membre par e-mail (si disponible) ainsi que sur le site web, via l'application mobile et dans les Clubs. L'absence de toute demande de résiliation de l'Abonnement avant l'entrée en vigueur des nouvelles Conditions générales implique l'acceptation des Conditions générales modifiées. Il n'est pas possible de poursuivre un Abonnement à durée indéterminée en vertu d'une série de Conditions générales antérieures et inchangées.

En ce qui concerne les Abonnements à durée déterminée, les Conditions générales applicables au moment de la conclusion de l'Abonnement restent toujours en vigueur.

21. Protection de la vie privée et des données à caractère : Les services tels que décrits dans les présentes Conditions nécessitent la collecte et le traitement de certaines données à caractère personnel concernant le Membre. La protection des données à caractère personnel du Membre est extrêmement importante pour Jims. Jims s'efforce dès lors de les protéger au mieux et, en cas d'utilisation de ces données, de toujours garantir les droits du Membre conformément aux règles applicables en matière de vie privée et de protection des données à caractère personnel. Jims traite les données à caractère personnel du Membre aux fins et sur la base des fondements juridiques tels que décrits dans la Déclaration de confidentialité. La Déclaration de confidentialité peut être consultée en ligne sur le site web ou une copie peut être obtenue en s'adressant au Service clientèle. Elle peut être modifiée de temps à autre. Le Membre s'engage à informer Jims en temps opportun de toute modification concernant ses données habituelles : e-mail, identification et adresse, afin de permettre à Jims de fournir un service correct.

VO202501030